



Discorde entre une mer et une belle mere

Par **sybil**, le **14/05/2009** à **14:12**

Bonjour,

je vie depuis 4 ans avec mon compagnon qui a un petit garçon bientôt agé de -6 ans ;nous l'avions en garde permanente ,arrangement établi entre le papa et la maman jusqu'a maintenant ou il vient chez nous en week end exclusivement vu que sa maman a demenagé et a souhaiter le scolariser pres de chez elle ;le souci est qu'aujourd'hui,tout les moyens sont bons pour trouver a contre carré cet arrangement et la dernièrement elle a insinuée que l'enfant ne devait plus etre au domicile du papa quand il n'était pas a la maison car j'aurais proferer des insultes sur l'enfant ,qu'il etait gros et j'en passe des meilleurs;je voulais porter plainte pour diffamations car je m'occupe du petit depuis l'age de ses 2ans mais on m'a expliqué qu'il y aurait une enquete avec gendarmes etc...le probleme est un souci d'adulte et je ne veux pas créer un traumatisme pour l'enfant avec tout ce que cela impliquerai de juridique mais cette situation qui dure depuis quelque temps doit cesser et je voudrais pouvoir me defendre de toutes ces insinuations tout en protegeant le petit d'eventuelles repercussions.que dois je faire ?accepter de me taire pour le petit ou porter plainte car je suis actuellement enceinte de 4 mois et aneanti par tout ceci.merci de me repondre . sybil

Par **Upsilon**, le **14/05/2009** à **16:51**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Tant qu'aucun juge ne s'est mêlé du pouvoir de l'autorité parentale, les parents l'exercent conjointement et doivent se mettre d'accord.

C'est un problème entre votre ami et son ex, même si cela vous touche malheureusement. Votre ami doit s'imposer et faire respecter son droit à voir l'enfant et exercer son autorité parentale.

Si la maman oppose résistance et retient l'enfant, vous pourrez saisir un juge pour faire constater ces manquements et engager une procédure afin d'obtenir la garde.